



Information Corona Virus #2

Distribution de masques afin de faciliter notre déconfinement

A compter du lundi 18 mai, la municipalité va procéder à une distribution de masques lavables et réutilisables. Parallèlement, le service de livraison assuré par la navette et son chauffeur depuis le 19 mars sera poursuivi jusqu'au samedi 30 mai. En cette période exceptionnelle, nous restons mobilisés pour vous protéger et vous accompagner. Continuez à prendre soin de vous et donc des autres, en vous protégeant vous protégez les plus fragiles.

Hubert Barbieux

Distribution de masques

Quelles modalités ?

Dès la fin du mois d'avril, la municipalité a passé commande de 500 masques auprès de la Communauté de Communes et du Conseil Régional qui ont supervisé une commande groupée. Il ne s'agit pas de masques jetables mais de masques dits alternatifs, **lavables, réutilisables 30 fois** et qui respectent la certification établie par l'AFNOR (Association Française de NORmalisation, un organisme spécialisé)

Cette distribution sera faite de manière progressive à compter du lundi 18 mai par nos agents municipaux. Elle se poursuivra jusqu'au début du mois de juin, au fur et à mesure que la municipalité recevra elle-même ces masques dont la livraison s'annonce fractionnée. Il est précisé que ces masques seront également accessibles aux commerçants de Vézelay, y compris s'ils n'y résident pas. Si vous êtes absent durant cette distribution et que vous avez reçu ce document dans votre boîte aux lettres, vous pouvez vous présenter à l'accueil de la Mairie pour y retirer votre masque.

Comment l'utiliser ?

Après avoir été porté, ce masque doit être lavé en machine avec une lessive classique, à 60 degrés pendant au moins 30 minutes. Le séchage est à réaliser soit au sèche-linge, soit à l'air libre, avant un repassage à la vapeur à une température n'abîmant pas le tissu. Toutefois, il est rappelé que l'usage de ces masques n'exonère aucunement de l'application systématique des gestes barrières qui sont essentiels, ainsi que des règles de distanciation sociale visant à lutter contre la propagation du virus.



Livraisons poursuivies jusqu'au 30 juin

(Service assuré par la navette municipale – rappel des modalités)

Pour faire vos courses :

Il est nécessaire de **passer commande la veille** par téléphone, **avant 18 heures**, pour le lendemain auprès des commerçants suivants :

- ▶ **Epicerie Vival** de Vézelay (épicerie, produits frais, viande et fromages de producteurs locaux, ...) ☎ 03 86 33 25 96
- ▶ **Boulangerie Au Bon Pain** de Vézelay ☎ 03 86 33 23 64
- ▶ **Boucherie** de Saint-Père ☎ 03 86 33 23 53

Seules les commandes passées avant 18h la veille, les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, seront livrées le **lendemain matin entre 9h et 12h**. Accrochez un sac sur votre porte/volet ou posez une cagette devant votre porte, quand vous attendez une livraison. Le chauffeur de la navette sonnera pour vous signaler son passage.

Pour les médicaments sur ordonnance :

Signalez par téléphone à la mairie ☎ 03 86 33 24 62 que vous souhaitez recourir à la navette pour aller chercher des médicaments à la pharmacie. Le chauffeur de la navette passera à votre domicile chercher votre ordonnance, votre carte vitale et votre attestation de mutuelle. Il vous rapportera votre prescription le lendemain matin et vous la remettra contre la remise du chèque correspondant au reste à charge.

Pour les médicaments sans ordonnance :

Signaler par téléphone vos besoins à la pharmacie ☎ 03 86 33 24 85, qui vous indiquera le montant à payer. Les médicaments vous seront remis le lendemain matin contre un chèque correspondant, établi à l'ordre de la pharmacie.

Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le



Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans un **mouchoir**



Saluez sans vous serrer la main, évitez les **embrassades**

La distance sociale préconisée

Même en plein air, les distances doivent être respectées

